



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2026/2027

PROCÈS-VERBAL N°4

Réunion du mardi 1^{er} septembre 2026

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COUPE DE FRANCE 2026/2027

3^{ème} Tour

Courriel de PAYS DE FONTAINEBLEAU

La Commission informe le club qu'il fait partie des 13 exempts du 3^{ème} tour.
Ce club avait été omis d'être cité dans la liste des exempts diffusée sur le PV du 18/08/2026.

56633171 – FEUCHEROLLES 1 / ARGENTEUIL FC 1 du 13/09/2026

Rappel :

L'installation sportive de FEUCHEROLLES étant classée en niveau T7, la Commission demande au club de fournir un terrain de repli classé en niveau T6 minimum pour accueillir ce match.

Terrain à communiquer au plus tard le vendredi 11/09/2026 à 12h, accompagné de l'attestation du propriétaire.
A défaut, le match sera inversé et se jouera sur les installations d'ARGENTEUIL FC.

SENIORS - CHAMPIONNAT

542 557 MELUN FC (R1/B)

Demande de MELUN FC pour jouer les rencontres à domicile le samedi à 17h00 sur cette saison 2026-2027.
Accord de la Commission à l'exception des rencontres des 2 dernières journées (samedi 18h00).

Concernant le match : 55698744 MELUN FC 1 / CLAYE SOUILLY SPORTS 1 programmé le dimanche 06/05/2026 à 15h00 ; l'accord de CLAYE SOUILLY SPORTS est nécessaire pour avancer le match au samedi 05/09/2026 – 17h00 (le délai de prévenance pour ce changement étant trop court).

La Commission invite le club de CLAYE SOUILLY SPORTS à faire un retour au plus tard ce vendredi 04/09/2026 – 12h00.

516 843 ELAN CHEVILLY LARUE (R1/B)

Courriel d'ELAN CHEVILLY LARUE demandant à jouer ses deux premières rencontres à domicile le samedi à 16h30, en raison de son éclairage en cours de classement.

Matches concernés :

55698742 ELAN CHEVILLY LARUE 1 / MELUN FC 1 du 19/09/2026.

Accord de la Commission pour un coup d'envoi à 16h30.

55698698 ELAN CHEVILLY LARUE 1 / ST DENIS UNITED FC 1 du 17/10/2026.

Accord de la Commission sous réserve du classement de l'éclairage. Transmis à la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.

Le coup d'envoi du match est fixé à 15h00 par défaut.

55698746 ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN 1 / FC FLEURY 91 2 du 05/09/2026 (R1/B)

Courriel de l'ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN et du SIVOM informant de la fermeture du Parc des Sports Michel HIDALGO jusqu'au 27 septembre 2026, en raison de la détérioration de la pelouse liée à la canicule.

Demande de l'ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN pour inverser la rencontre.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de FC FLEURY 91, à communiquer au plus tard le vendredi 04 septembre 2026 à 12h.

548 635 – MONTFERMEIL FC (R2/A)

Courriel de MONTFERMEIL FC pour jouer les rencontres de cette équipe le dimanche à 17h30, sur le stade Henri VIDAL 1 à MONTFERMEIL, en raison de matchs à 15h00 en Championnats Nationaux U19 et U17 sur les installations.

La Commission donne son accord - possibilité de jouer le samedi avec l'accord des 2 clubs.

De plus la Commission précise que les rencontres suivantes ne comportant pas de doublons avec les équipes CN U17 et CN U19, le coup d'envoi reste fixé à 15h00 :

- 55699001 MONTFERMEIL FC 1 / VAL YERRES CRSONE 1 du 13/12/2027.
- 55699035 MONTFERMEIL FC 1 / BLANC MESNIL SF 1 du 28/02/2027.
- 55699075 MONTFERMEIL FC 1 / IGNY AFC 1 du 23/05/2027.

55699012 MONTFERMEIL FC 1 / SENART MOISSY 1 du 06/09/2026.

Demande de MONTFERMEIL FC pour décaler le coup d'envoi à 17h30 (motif : match de Championnat National U17 à 15h00 sur le même terrain) – refusée par SENART MOISSY.

Les compétitions nationales étant prioritaires sur les compétitions régionales, la Commission fixe ce match à 17h30. Possibilité de jouer le samedi avec l'accord des 2 clubs à transmettre avant le vendredi 04/09/2026 à 12h.

55699541 GARGES FCM 1 / OL. ADAMOIS 1 du 06/09/2026 (R2/D)

Demande de GARGES FCM pour avancer le match au samedi 05/09/2026 à 18h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de OL. ADAMOIS à transmettre au plus tard le vendredi 04/09/2026.

55699275 – MEAUX ACADEMY CS 1 / SARCELLES AAS 1 du 06/09/2026 (R2/C)

Après avoir pris connaissance de la demande de MEAUX ACADEMY CS, la Commission émet un avis favorable à l'organisation d'un hommage à la mémoire d'un ancien joueur du club (minute de silence et port d'un brassard noir pour les joueurs meldois).

La Commission présente ses condoléances au club et la famille du joueur.

55700114 IGNY AFC 2 / NEUILLY SUR MARNE SFC 2 du 06/09/2026 (R3/B)

Demande d'IGNY AFC pour jouer le match sur le terrain n°2 (synthétique) du complexe des Bois Brulés à IGNY.

L'installation sportive n'étant plus classé, la Commission émet un avis défavorable à ce changement.

Possibilité de jouer sur cette installation à réception, par la C.R.T.I.S., des documents manquants permettant le classement (tests in situ).

Copie Mairie d'IGNY.

55700337 ARGENTEUIL RC 1 / PUC 1 du 06/09/2026 (R3/C).

Demande d'ARGENTEUIL RC pour avancer le match au samedi 05/09/2026 à 19h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord du PUC à transmettre au plus tard le vendredi 04/09/2026 – 12h00.

500 221 – CA PARIS (R3/D)

Courriel du CA PARIS demandant à jouer en nocturne au stade Didot.

L'éclairage de cette installation étant classé en niveau E7, la Commission émet un avis défavorable pour le déroulement de match en nocturne sur cette installation.

Elle invite le club à se rapprocher de la CRTIS.

546 942 - OLYPIQUE DE PANTIN BOBIGNY (R3/D)

Pris connaissance de la demande du club demandant un aménagement du calendrier, au motif que son équipe débute le championnat avec trois matchs à domicile.

La Commission émet un avis défavorable à cette demande et précise que le club a la possibilité d'effectuer une demande d'inversion de matchs aller/retour avec ses adversaires.

U20 - CHAMPIONNAT**508884 – NEUILLY SUR MARNE SFC (R1)**

Demande de Neuilly Marne de jouer ses matchs à domicile le samedi à 17h toute la saison.

La Commission rappelle que le jour de compétition en U20 est le dimanche et que les matchs à domicile pourront se jouer le samedi à 17h sous condition d'un accord avec l'adversaire.

500681 VIARMES ASNIERES OL (R3)

Demande de Viarmes pour jouer ses matchs à domicile sur le terrain numéro 2 classé en niveau T7.

La Commission rappelle les dispositions de l'article 6.1.a) du règlement du championnat U20 : « *Les équipes disputant le Championnat U20 doivent obligatoirement avoir une installation classée au minimum au niveau T5. Une installation classée au niveau T6 peut toutefois être utilisée si celle-ci respecte tous les critères nécessaires pour le niveau de classement T5 à l'exception du critère relatif à la dimension des vestiaires.* ».

Par conséquent, la Commission émet un avis défavorable à l'utilisation de cette installation pour l'équipe U20.

La Commission fait le point sur les ajouts / retraits d'équipes et met à jour la composition comme suit :

Ajout d'équipes :

502858 – HOUILLES A.C. 1 intègre la poule D avec le numéro d'alternance 6.

540651 – LE PERREUX ASF 1 intègre la poule C avec le numéro d'alternance 3.

590215 – GENTILLY AC 1 intègre la poule C avec le numéro d'alternance 13.

565840 – BAJO ELITE CLUB 1 intègre la poule A avec le numéro d'alternance 14.

Compte tenu de ces engagements, la Commission n'a pas été en mesure de respecter parfaitement les souhaits d'alternance de ces 4 équipes supplémentaires.

Retraits d'équipes :

564045 – ANTONY FOOT EVOLUTION (R3/C).

530279 – BEZONS USO (R3/D).

500364 – PAYS DE FONTAINEBLEAU R.C (R3/

COUPE GAMBARDELLA

Tour de Cadrage à jouer le 13/09/2026

La Commission prend note des demandes de changements horaires suivantes et les homologue (le délai de prévenance étant suffisant) :

N° match	Club recevant	Club visiteur	Nouveau coup d'envoi
78829069	VAL D'EUROPE FC 1	TROPS FC 1	12h30
78829084	SURESNES J.S. 1	ATHIS MONS USO 1	12h30
78829083	C.P.S.P 1	TREMBLAY F.C. 1	14h00
78829101	CSM CLAMART FOOT 1	GIF SECT. FOOT OC 1	12h00
78829094	CRECY FC 1	BOBIGNY ETOILE 1	13h00

U18 - CHAMPIONNAT

BRUNOY FC – 500162 (R3/A)

Cette équipe jouera ses rencontres toute la saison à 16h00.

55689240 BRUNOY FC 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 13/09/2026 (R3/A).

Demande de BRUNOY FC pour décaler le coup d'envoi à 16h00.

Accord de la Commission (délai de prévenance suffisant).

549 968 – ST LEU 95 F.C. (R3/D)

Cette équipe jouera ses rencontres toute la saison à 15h00.

Accord de la Commission, à l'exception de la dernière journée de championnat.

U17 – CHAMPIONNAT

519 839 - VILLEJUIF US 1 (R1)

Rappel.

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 12/05/2026 ayant infligé une suspension de terrain de TROIS matchs fermes à l'équipe 1 U17 de VILLEJUIF US, à compter du 1^{er} juillet 2026, la Commission demandera au club de VILLEJUIF US de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de VILLEJUIF, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations.

Rencontres concernées :

55690306 – VILLEJUIF US 1 / FC 93 BOBIGNY 1 du 20/09/2026

55690260 VILLEJUIF US 1 / US TORCY PVM 1 du 04/10/2026

55690270 VILLEJUIF US 1 / SARCELLES AAS 1 du 01/11/2026

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 3 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

500 832 - SENART MOISSY 1 (R2/A)

Rappel.

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 18/03/2026 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe 1 U17 de SENART MOISSY, à compter du 06 avril 2026, la Commission demande au club du SENART MOISSY de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de MOISSY CRAMAYEL, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le 2^{ème} match restant à purger sur la Saison 2026/2027.

Rencontre concernée :

55690435 SENART MOISSY 1 / IVRY US 1 du 20/09/2026.

La Commission précise que si un match de coupe vient s'intercaler dans le match cité ci-dessus, il sera à prendre en compte dans la purge de la sanction.

U16 – CHAMPIONNAT

500732 – BAGNEUX COM (R2/B)

Rappel.

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 11/03/2026 ayant infligé une suspension de terrain de trois matchs fermes à l'équipe U16 1 de BAGNEUX COM, à compter du 30 mars 2026, la Commission demande au club de BAGNEUX COM de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de BAGNEUX accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le 3^{ème} match restant à purger sur la saison 2026/2027.

Rencontre concernée :

55690978 BAGNEUX COM 1 / CRETEIL FOOTBALL US 1 du 13/09/2026.

CDM – CHAMPIONNAT

545 071 – FRANCO PORTUGAISE ARGENTEUIL A. (R1).

Cette équipe jouera ses rencontres à 9h toute la saison, à l'exception de la dernière journée.

5270727 – SERVON FC R1).

Cette équipe jouera ses rencontres à 9h30 toute la saison.

ANCIENS – CHAMPIONNAT

550 137 – CLICHOIS UNION FOOTBALL (R3/D)

Cette équipe jouera ses rencontres à 10h toute la saison, à l'exception de la dernière journée.